

XIV

RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA CINQUIEME COMMISSION

339 (IV). Rapport et comptes financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1948 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport et les comptes financiers de l'exercice financier terminé le 31 décembre 1948 ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes¹ :

2. *S'associe* aux observations² du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

*231ème séance plénière,
le 20 octobre 1949.*

340 (IV). Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance: rapport et comptes financiers de l'exercice financier terminé le 31 décembre 1948 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport et les comptes financiers du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1948 ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes³ ;

2. *Prend acte* des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴ en ce qui concerne le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

*231ème séance plénière,
le 20 octobre 1949.*

341 (IV). Caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies: rapport annuel du Comité de la caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

Prend acte du troisième rapport annuel⁵ présenté à l'Assemblée générale par le Comité de la

¹ Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale*, supplément No 6.

² *Ibid.*, supplément No 7, paragraphes 238 à 247 inclus.

³ Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Annexe aux comptes rendus de la Cinquième Commission*, document A/963.

⁴ *Ibid.*, document A/1001.

caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

*231ème séance plénière,
le 20 octobre 1949.*

342 (IV). Organisation d'une administration postale des Nations Unies

L'Assemblée générale.

Se référant à sa résolution 232 (III)⁶ en date du 8 octobre 1948, adoptée à sa troisième session ordinaire, et notamment au paragraphe 2 de celle-ci,

1. *Prend acte* du rapport⁷ du Secrétaire général relatif à la création d'une administration postale des Nations Unies et du rapport⁸ du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

2. *Invite* le Secrétaire général, conformément aux dispositions de ladite résolution, à poursuivre la préparation des arrangements nécessaires à la création d'une administration postale des Nations Unies ;

3. *Invite* le Secrétaire général à faire à l'Assemblée générale, au plus tard au début de la cinquième session ordinaire, un nouveau rapport sur la question.

*231ème séance plénière,
le 20 octobre 1949.*

343 (IV). Barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale décide

1. Que le barème de répartition pour le budget de 1950 sera le suivant :

<i>Pays</i>	<i>Pourcentage</i>
Afghanistan	0,05
Arabie saoudite	0,08
Argentine	1,85
Australie	1,97
Belgique	1,35
République socialiste soviétique de Biélorussie	0,22
Birmanie	0,15
Bolivie	0,08
Brésil	1,85

⁵ Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Annexe aux comptes rendus de la Cinquième Commission*, document A/987.

⁶ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Résolutions*, page 95.

⁷ Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Annexe aux comptes rendus de la Cinquième Commission*, document A/988.

⁸ *Ibid.*, document A/1002.

Pays	Pourcentage
Canada	3,20
Chili	0,45
Chine	6,00
Colombie	0,37
Costa-Rica	0,04
Cuba	0,29
Danemark	0,79
République Dominicaine	0,05
Egypte	0,79
Equateur	0,05
Etats-Unis d'Amérique	39,79
Ethiopie	0,08
France	6,00
Grèce	0,17
Guatemala	0,05
Haiti	0,04
Honduras	0,04
Inde	3,25
Irak	0,17
Iran	0,45
Islande	0,04
Israël	0,12
Liban	0,06
Libéria	0,04
Luxembourg	0,05
Mexique	0,63
Nicaragua	0,04
Norvège	0,50
Nouvelle-Zélande	0,50
Pakistan	0,70
Panama	0,05
Paraguay	0,04
Pays-Bas	1,40
Pérou	0,20
Philippines	0,29
Pologne	0,95
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	11,37
Salvador	0,05
Suède	1,98
Syrie	0,12
Tchécoslovaquie	0,90
Thaïlande	0,27
Turquie	0,91
République socialiste soviétique d'Ukraine	0,84
Union des Républiques socialistes soviétiques	6,34
Union Sud-Africaine	1,12
Uruguay	0,18
Venezuela	0,27
Yémen	0,04
Yougoslavie	0,33

TOTAL 100,00

2. Que, nonobstant les dispositions de l'article 149 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Comité des contributions procédera, en 1950, à une révision du barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies et qu'un rapport sera soumis à l'Assemblée générale à sa prochaine session ordinaire;

3. Qu'Israël, admis comme Membre des Nations Unies le 11 mai 1949, versera, pour sa première année de participation, les sept douzièmes du pourcentage qui lui a été assigné pour 1950, somme qui sera appliquée au budget de l'exercice 1949;

4. Que la Suisse contribuera dans une proportion de 1,65 pour 100 aux dépenses de la Cour internationale de Justice pour l'année 1950, ce pourcentage ayant été fixé après consultation avec le Gouvernement suisse, conformément aux dis-

positions de la résolution 91 (I)⁹ adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946;

5. Que, nonobstant les dispositions de l'article 20 du règlement financier provisoire, le Secrétaire général est habilité à accepter, lorsqu'il le jugera à propos, et après avoir consulté le Président du Comité des contributions, qu'une partie des contributions des Etats Membres pour l'exercice financier 1950 soit versée en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis.

231^{ème} séance plénière,
le 20 octobre 1949.

344 (IV). Nomination aux postes devenus vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires les personnes dont les noms suivent :

M. William O. Hall;
M. Olyntho P. Machado;
Sir William Matthews;

2. *Déclare* que ces membres sont nommés pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 1950.

255^{ème} séance plénière,
le 24 novembre 1949.

345 (IV). Nomination aux postes devenus vacants au Comité des contributions

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Comité des contributions les personnes dont les noms suivent :

M. Kan Lee;
M. Frank Pace;
M. Mitchell W. Sharp;

2. *Déclare* que ces membres sont nommés pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 1950.

255^{ème} séance plénière,
le 24 novembre 1949.

346 (IV). Nomination à un poste devenu vacant au Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

Nomme le vérificateur général des comptes du Canada membre du Comité des commissaires aux comptes, pour une période de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1950.

255^{ème} séance plénière,
le 24 novembre 1949.

347 (IV). Procédures de vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées

L'Assemblée générale,

Ayant pris acte des principes communs applicables à la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécia-

⁹ Voir les Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la seconde partie de sa première session, page 182.